

Modalités de contrôle des connaissances



Année universitaire 2020/2021

Composante : DSP
Niveau d'étude : L2
Mention : LL.CER / Droit
Parcours : Droit - Anglais

OPTION A

31-000-20
14/09/2020

Validation en conseil de composante
Validation en CPVU

Dispositions particulières : MCC/MCC spécifiques au parcours droit concernant les options A et B

Un étudiant ne peut être autorisé à continuer à ne maîtriser pas les enseignements fondamentaux de **ses deux parcours**. A partir de l'année universitaire 2019/2020 un étudiant ne pourra être autorisé à continuer (AJAC) qu'à la condition d'avoir validé un semestre sur deux et pour le semestre non validé d'avoir au moins 10/20 sur la moyenne des UE fondamentales de **chacun des deux parcours**.

L'année suivante il sera inscrit sur le semestre manquant et un crédit lui sera accordé sur l'année N+1.

Pour valider son année et accéder à l'année supérieure du parcours de double licence Droit LL.CER Anglais, un étudiant devra avoir validé les enseignements de droit et les enseignements d'anglais. La non validation par l'étudiant de l'une des années de licence d'anglais ou de licence de droit entraînera le redoublement de l'étudiant dans la mention non validée avec conservation des UE acquises. L'étudiant ne sera admis dans l'année supérieure qu'une fois validée l'année dans les deux mentions. L'étudiant peut, alternativement, choisir de poursuivre la seule licence qu'il a validée en passant en année supérieure; ce choix vaut abandon du parcours de double licence dans des conditions normales permettant de réunir tous les étudiants à placer au des des phrases et non en détail.

Si les conditions sanitaires permettent de réunir les étudiants dans des conditions habituelles, le tableau des modalités de contrôle des connaissances non dérogatoires s'applique :

- le contrôle continue des matières avec travaux dirigés compte pour 50% de la note finale et les 50% restant sont contrôlés par un examen en présence des étudiants.
- les matières sans travaux dirigés respectent l'application des règles relatives aux examens progressifs à chaque matière, en présence des étudiants.

MCC spécifiques relatives à l'inscription en AJAC. Cette inscription est soumise à autorisation du jury qui statue sur les dossiers d'étudiants ayant au moins validé les matières à TD du semestre ajourné. Pour les étudiants inscrits en contrôle terminal le poids de l'épreuve est de 100%. Tous les blocs doivent être validés, à l'exception du bloc linguistique qui se compense avec les autres blocs si la moyenne au semestre est acquise. Les dates des secondes chances seront précises ainsi que la forme prise par ces dernières après les résultats de la première session. Les UE libres ne comptent pas dans le calcul des ECTS et ne peuvent être prise qu'une seule fois au cours de la licence.

Semestre 3	Code UE	Intitulé en français	Intitulé en anglais	UE générale		Volume horaire total					ECTS	Coef.	Contrôle continu et examen terminal				Examen terminal uniquement				Examen session rattrapage identique à l'évaluation finale en session 1 sauf si modification en rouge				Responsable
				UVSQ	Hors UVSQ	CM	TD	TP	Autres	TP			CC	TP	CC	ET	%	Durée	%	Durée	ET	%	Durée	%	
Cours obligatoires																									
Parcours Anglais																									
LHANG35A Littératures et civilisations du monde anglophone (enseignements et compétences disciplinaires)																									
LHANG35A 1.2 Littérature britannique II (cours obligatoire aux 2 parcours)																									
LHANG35A 1.4 Civilisation britannique III (cours obligatoire aux 2 parcours)																									
LHANG35B Langues (compétences linguistiques)																									
LHANG35B 2.1 Grammaire et composition																									
LHANG35B 2.2 Thème et version																									
LHANG35B 2.3 Anglais oral et phonologie																									
LGEESP3 LALL310 LALL303 LESP053 2.4 Langue vivante 2																									
Parcours Droit																									
LDR730P1 Droit civil des obligations 1																									
LDR731P1 Droit administratif 1																									
LDR74P1 Relations internationales (cours commun aux 2 parcours)																									
Cours optionnels (2 UE)																									
Parcours Anglais (2 UE)																									
LHANG35D Bloc d'ouverture : Langues et cultures (choix de deux enseignements)																									
LHANG35D 1.1 Littérature américaine III (cours obligatoire aux 2 parcours)																									
LHANG35D 1.3 Civilisation américaine IV (cours obligatoire aux 2 parcours)																									
LHANG35D 1.4 Culture allemande III (en allemand)																									
LHANG35D 1.5 Littérature et civilisation hispano-américaines 1																									
LHANG35D 1.6 De l'Empire britannique au Commonwealth																									
LHANG35D 1.7 Histoire des femmes en Grande-Bretagne																									
PART151S3 Du UE pratique artistique (le peut être choisie qu'un seule fois au cours de la licence) OU Engagement et Vie Associative																									
Parcours Droit (2 UE)																									
LDR75P1LDR75P1 Introduction à l'anglais juridique (cours commun aux 2 parcours)																									
Choix d'une autre option pour 3 ECTS																									
LDR75P1 Droit public financier																									
LDR73P1 Droit commercial																									
LDR73A1 Introduction au droit allemand																									
TOTAL																									

Semestre 4	Code UE	Intitulé	Intitulé en anglais	UE générale		Volume horaire total					ECTS	Coef.	Contrôle continu et examen terminal				Examen terminal uniquement				Rattrapage				Responsable
				UVSQ	Hors UVSQ	CM	TD	TP	Autres	TP			CC	TP	CC	ET	%	Durée	%	Durée	ET	%	Durée	%	
Cours obligatoires																									
Parcours Anglais																									
LHANG412 Littératures et civilisations du monde anglophone																									
LHANG412 1.1 Littérature américaine III (cours obligatoire aux 2 parcours)																									
LHANG412 1.3 Civilisation américaine IV (cours obligatoire aux 2 parcours)																									
Langues (compétences linguistiques)																									
code à créer 2.1 Grammaire et composition																									
code à créer 2.2 Thème et version																									
code à créer 2.3 Anglais oral et phonologie																									
LGEESP3 LALL310 LALL303 LESP053 2.4 Langue vivante 2																									
Parcours Droit																									
LDR74P1 Droit civil des obligations 2																									
LDR75P1 Droit administratif 2																									
LDR75P1 Introduction au droit comparé (cours obligatoire aux 2 parcours)																									
LDR74P1 Droit pénal (cours obligatoire aux 2 parcours)																									
Cours optionnels (2 UE)																									
Parcours Anglais (2 UE)																									
LHANG418 Bloc d'ouverture : Langues et cultures (choix de deux enseignements)																									
LHANG418 1.1 Littérature américaine III (cours obligatoire aux 2 parcours)																									
LHANG418 1.3 Civilisation américaine IV (cours obligatoire aux 2 parcours)																									
LHANG418 1.4 Culture allemande III (en allemand)																									
LHANG418 1.5 Littérature et civilisation hispano-américaines 1																									
LHANG418 1.6 De l'Empire britannique au Commonwealth																									
LHANG418 1.7 Histoire des femmes en Grande-Bretagne																									
PART151S3 Du UE pratique artistique (le peut être choisie qu'un seule fois au cours de la licence) OU Engagement et Vie Associative																									
Parcours Droit (1 UE)																									
LDR731 Politique mondiale																									
LDR73P1 Sciences politiques de l'UE																									
LDR741P1 TD droit pénal																									
LDR771P1 Histoire du droit pénal et de la justice																									
TOTAL																									

Modalités de contrôle des connaissances



Année universitaire 2020/2021

Composante : IECI-DSP
Niveau d'étude : L2
Mention : LL.CER / Droit
Parcours : Droit - Anglais

OPTION B

31-000-20
14/09/2020

Validation en conseil de composante
Validation en CPVU

Dispositions particulières : MCC/MCC spécifiques au parcours droit concernant les options A et B

Un étudiant ne peut être autorisé à continuer à ne maîtriser pas les enseignements fondamentaux de **ses deux parcours**. A partir de l'année universitaire 2019/2020 un étudiant ne pourra être autorisé à continuer (AJAC) qu'à la condition d'avoir validé un semestre sur deux et pour le semestre non validé d'avoir au moins 10/20 sur la moyenne des UE fondamentales de **chacun des deux parcours**.

L'année suivante il sera inscrit sur le semestre manquant et un crédit lui sera accordé sur l'année N+1.

Pour valider son année et accéder à l'année supérieure du parcours de double licence Droit LL.CER Anglais, un étudiant devra avoir validé les enseignements de droit et les enseignements d'anglais. La non validation par l'étudiant de l'une des années de licence d'anglais ou de licence de droit entraînera le redoublement de l'étudiant dans la mention non validée avec conservation des UE acquises. L'étudiant ne sera admis dans l'année supérieure qu'une fois validée l'année dans les deux mentions. L'étudiant peut, alternativement, choisir de poursuivre la seule licence qu'il a validée en passant en année supérieure; ce choix vaut abandon du parcours de double licence Option A en cas de rentrée. Le critère du passage de l'option B (nombre dans des conditions normales) et la possibilité de non de réunir les étudiants afin de dispenser les cours dans des conditions normales et de leur faire passer les examens à la Faculté selon les modalités habituelles.

Option B applicable si les conditions sanitaires imposent une rentrée hybride ne permettant pas le regroupement des étudiants dans des conditions normales.

Dans ce cas option les conditions d'enseignement "hybrides" et d'évaluation des connaissances tiennent compte de l'impossibilité de réunir les étudiants dans des conditions normales.

Les matières avec des travaux dirigés sont évaluées en contrôle continu à 100%.

Les examens dans les matières sans travaux dirigés sont tenus en présence des étudiants si les conditions sanitaires le permettent et sont soumis aux mêmes conditions que pour l'option A applicable en cas de rentrée dans des conditions habituelles.

Si toutefois les regroupements physiques étaient rendus impossibles au regard des conditions sanitaires, les examens seront organisés à distance selon des modalités d'examen harmonisées. Tous les examens durent une heure pour toutes les matières.

Il faut noter que le déroulement des cours et des travaux dirigés tendra compte d'une préparation des étudiants à maxima pour l'option A - c'est-à-dire avec des épreuves plus longues, généralement de trois heures et des types d'exercices plus complexes. Les étudiants, en cas de passage à des examens à distance d'une durée plus courte avec des exercices adaptés à cette durée réduite, y seront a fortiori parfaitement préparés.

MCC spécifiques relatives à l'inscription en AJAC. Cette inscription est soumise à autorisation du jury qui statue sur les dossiers d'étudiants ayant au moins validé les matières à TD du semestre ajourné. Pour les étudiants inscrits en contrôle terminal le poids de l'épreuve est de 100%. Tous les blocs doivent être validés, à l'exception du bloc linguistique qui se compense avec les autres blocs si la moyenne au semestre est acquise. Les dates des secondes chances seront précises ainsi que la forme prise par ces dernières après les résultats de la première session. Les UE libres ne comptent pas dans le calcul des ECTS et ne peuvent être prise qu'une seule fois au cours de la licence.

Semestre 3	Code UE	Intitulé en français	Intitulé en anglais	UE générale		Volume horaire total					ECTS	Coef.	Contrôle continu et examen terminal				Examen terminal uniquement				Examen session rattrapage identique à l'évaluation finale en session 1 sauf si modification en rouge				Responsable
				UVSQ	Hors UVSQ	CM	TD	TP	Autres	TP			CC	TP	CC	ET	%	Durée	%	Durée	ET	%	Durée	%	
Cours obligatoires																									
Parcours Anglais																									
LHANG35A Littératures et civilisations du monde anglophone (enseignements et compétences disciplinaires)																									
LHANG35A 1.2 Littérature britannique II (cours obligatoire aux 2 parcours)																									
LHANG35A 1.4 Civilisation britannique III (cours obligatoire aux 2 parcours)																									
LHANG35B Langues (compétences linguistiques)																									
LHANG35B 2.1 Grammaire et composition																									
LHANG35B 2.2 Thème et version																									
LHANG35B 2.3 Anglais oral et phonologie																									
LGEESP3 LALL310 LALL303 LESP053 2.4 Langue vivante 2																									
Parcours Droit																									
LDR730P1 Droit civil des obligations 1																									
LDR731P1 Droit administratif 1																									
LDR74P1 Relations internationales (cours commun aux 2 parcours)																									
Cours optionnels (2 UE)																									
Parcours Anglais (2 UE)																									
LHANG35D Bloc d'ouverture : Langues et cultures (choix de deux enseignements)																									
LHANG35D 1.1 Littérature américaine III (cours obligatoire aux 2 parcours)																									
LHANG35D 1.3 Civilisation américaine IV (cours obligatoire aux 2 parcours)																									
LHANG35D 1.4 Culture allemande III (en allemand)																									
LHANG35D 1.5 Littérature et civilisation hispano-américaines 1																									
LHANG35D 1.6 De l'Empire britannique au Commonwealth																									
LHANG35D 1.7 Histoire des femmes en Grande-Bretagne																									
PART151S3 Du UE pratique artistique (le peut être choisie qu'un seule fois au cours de la licence) OU Engagement et Vie Associative																									
Parcours Droit (2 UE)																									
LDR75P1LDR75P1 Introduction à l'anglais juridique (cours commun aux 2 parcours)																									
Choix d'une autre option pour 3 ECTS																									
LDR75P1 Droit public financier																									
LDR73P1 Droit commercial																									
LDR73A1 Introduction au droit allemand																									
TOTAL																									

